

L'utilisation des fichiers de diffusion Dads

Formation CASD

Antonia Bertin

Insee

Direction des Statistiques Démographiques et Sociales
Département de l'Emploi et des Revenus d'Activité



Plan de la formation

- ◆ Qu'est-ce qu'une DADS ?
- ◆ Du formulaire administratif aux fichiers statistiques de diffusion
- ◆ Les fichiers de diffusion
- ◆ Les variables de base des fichiers Postes et Salariés
- ◆ Les pièges à éviter
- ◆ Les concepts utilisés
 - ↳ concepts d'emploi
 - ↳ concepts de salaire
- ◆ Règles de diffusion et documentation
- ◆ Passage à la DSN

PARTIE 1 : Qu'est ce qu'une DADS ?

- ♦ **La DADS : formalité administrative**
- ♦ **Un peu d'histoire**
- ♦ **Du déclarant à l'Insee, la transmission des données**

1.1 La DADS

Introduction

DADS = **D**éclaration **A**nnuelle de **D**onnées **S**ociales

Formalité administrative obligatoire ...

-> Article R243-14 du Code de la Sécurité Sociale

-> Articles 87.240 et 87.241 du Code Général des Impôts

... dans le but de collecter des informations sur

la masse des traitements versés

les effectifs

les salariés : liste nominative indiquant pour chacun les rémunérations

1.1 La DADS, Obligatoire pour qui ?

Tous les employeurs sont concernés sauf

les particuliers employeurs

déclaration nominative hebdomadaire, mensuelle ou trimestrielle

les utilisateurs des dispositifs suivants :

Chèque emploi pour les très petites entreprises

Titre emploi entreprises

Chèque emploi association

Guichet unique du spectacle occasionnel

L'obligation porte sur l'établissement qui paie les cotisations employeur

⇒ comportement de regroupement de déclarations

1.1 La DADS, Destinée à qui ?

Organismes de protection sociale

Ouverture des droits à la retraite (Cnav, CNRACL, Agirc-Arrco, RAFP, ...)

Ouverture des droits à l'assurance maladie (Cnam, Cram ...)

Autres organismes sociaux

Calcul et recouvrement des cotisations (Urssaf, Acoss)

Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du dialogue social

Déclaration sur l'emploi obligatoire des travailleurs handicapés

Élections prud'homales

Ministère de l'Economie et des Finances

Déclarations d'impôts (IRPP pré-remplie, taxe sur les salaires, taxe d'apprentissage)

Statistiques sur l'emploi et les revenus

1.2 La DADS

Un peu d'histoire

La DAS, à partir de 1970

fusion des documents fiscaux et sociaux

Insee devient partenaire

La DADS depuis 1983

fusion de nouveaux documents

dispositif interministériel de transmission, TDS, depuis 1985

La DADS-U depuis 2005

fusion avec le document destiné aux régimes de retraite complémentaire

enrichissement considérable des données

La N4DS depuis 2011

encore plus de partenaires/destinataires

ré-organisation massive du formulaire

La DSN (Déclaration Sociale Nominative) depuis 2016

1.3 Du déclarant à l'Insee, la transmission des données

Contenu et organisation de la déclaration

Besoins différents d'un partenaire à l'autre

base brute sécurité sociale pour le calcul des droits à retraite :

Salaires, avantages en nature, primes, pourboires

Mais pas certaines indemnités non soumises à cotisation ni l'épargne salariale

Variable pivot dans le SI DADS

base brute fiscale pour la déclaration d'impôt pré-remplie

Contrainte d'utiliser les informations de la DADS

↳ nécessité d'identifier les besoins communs

données communes au cœur de la déclaration

données spécifiques dans des modules ad hoc

1.3 Du déclarant à l'Insee, la transmission des données

Contenu et organisation de la déclaration

Les données de la déclaration sont

- hiérarchisées
- accompagnées de contrôles
- documentées dans un cahier technique

Cela définit la **NORME**

Toute déclaration ne respectant pas la norme est refusée

1.3 Du déclarant à l'Insee, la transmission des données

Norme et cahier technique

Extraits cahier technique :

Les composants de la N4DS

Ils se déclinent comme suit :

Structure	(exemple : S40)
--Groupe	(exemple : S40.G01)
----Sous-groupe	(exemple : S40.G01.00)
-----Rubrique	(exemple : S40.G01.00.001)
-----Sous-rubrique éventuelle	(exemple : S40.G01.00.001.001)

Chaque sous-rubrique, rubrique ou sous-groupe ne peut être présent que si l'élément de niveau supérieur est lui-même présent.

Tous les messages sont définis à partir de la hiérarchie générale

1.3 Du déclarant à l'Insee, la transmission des données

Norme et cahier technique

Extraits cahier technique :

-  S20.G01.00 - DADSU COMPLETE
 -  S20.G01.05 - Compte rendu d'exploitation (0,1)
 -  S20.G05.00 - Déclaration de résultats (0,1)
 -  S20.G10.05 - Complément d'identification pour les entreprises du spectacle (0,1)
 -  S20.G10.10 - Complément d'identification pour les entreprises de services à la personne (0,1)
 -  S30.G01.00 - Identification du Salarié (0,*)
 -  S40.G01.00 - Période d'activité (1,*)
 -  S40.G05.00 - Adresse du lieu de travail (0,1)
 -  S40.G10.00 - Situation administrative générale du salarié ou de l'agent (1,1)
 -  S40.G10.02 - Mandats des élus (0,1)
 -  S40.G10.05 - Situation administrative spécifique du salarié sous contrat de droit privé (0,1)
 -  S40.G10.06 - Caisse spécifique de congés payés (0,1)
 -  S40.G10.08 - Complément salarié sous contrat de droit privé dans le secteur public (0,1)
 -  S40.G10.10 - Situation administrative spécifique de l'agent sous statut d'emploi de droit public (0,1)
 -  S40.G10.15 - Emploi supérieur antérieur de l'agent sous statut personnel de droit public (0,1)
 -  S40.G10.24 - Départ ou retour de détachement de l'agent sous statut personnel de droit public (0,1)
 -  S40.G10.25 - Situation d'origine de l'agent sous statut personnel de droit public détaché (0,1)
 -  S40.G15.00 - Durée et quantité du travail effectuées (0,1)
 -  S40.G15.05 - Durée du travail secteur privé (0,1)
 -  S40.G15.10 - Durée du travail secteur public (0,1)
 -  S40.G20.00 - Régimes de base obligatoires de Sécurité Sociale (1,1)
 -  S40.G25.00 - Accidents du travail (0,1)
 -  S40.G28.05 - Assiettes de rémunérations Sécurité Sociale (1,1)
 -  S40.G28.10 - Primes versées aux salariés sous contrat de droit privé (0,*)
 -  S40.G28.15 - Indemnités versées en fin de contrat de travail (0,*)
 -  S40.G28.20 - Indemnités et primes versées aux agents sous statut public (0,*)
 -  S40.G28.56 - Indemnités de congés payés BTP (0,1)

1.3 Du déclarant à l'Insee, la transmission des données

Norme et cahier technique

Extraits cahier technique :

Code nature du contrat de travail ou du conventionnement

S40.G10.05.012.001



1. =
2. =

x



[2,2]



- 01 - contrat à durée indéterminée
- 02 - contrat à durée déterminée
- 03 - contrat de travail temporaire (mission)
- 04 - contrat d'apprentissage entreprises artisanales ou de 10 salariés au plus (loi de 1979)
- 05 - contrat d'apprentissage entreprises non artisanales de plus de 10 salariés (loi de 1987)
- 27 - contrat à durée déterminée à objet défini
- 28 - contrat à durée déterminée pour les seniors
- 29 - convention de stage
- 30 - convention volontaire associatif
- 31 - contrat de tuteur de cessionnaire d'entreprise
- 32 - contrat d'appui à la création d'entreprise
- 66 - bénéficiaire d'une rémunération versée par un tiers
- 88 - engagement de service civique
- 89 - volontariat de service civique
- 90 - sans contrat de travail ou conventionnement

1.3 Du déclarant à l'Insee, la transmission des données

Contenu et organisation de la déclaration

Établissement

Salarié 1

Période 1

Période 2

Salarié 2

Période 1

Salarié 3

Période 1

Période 2

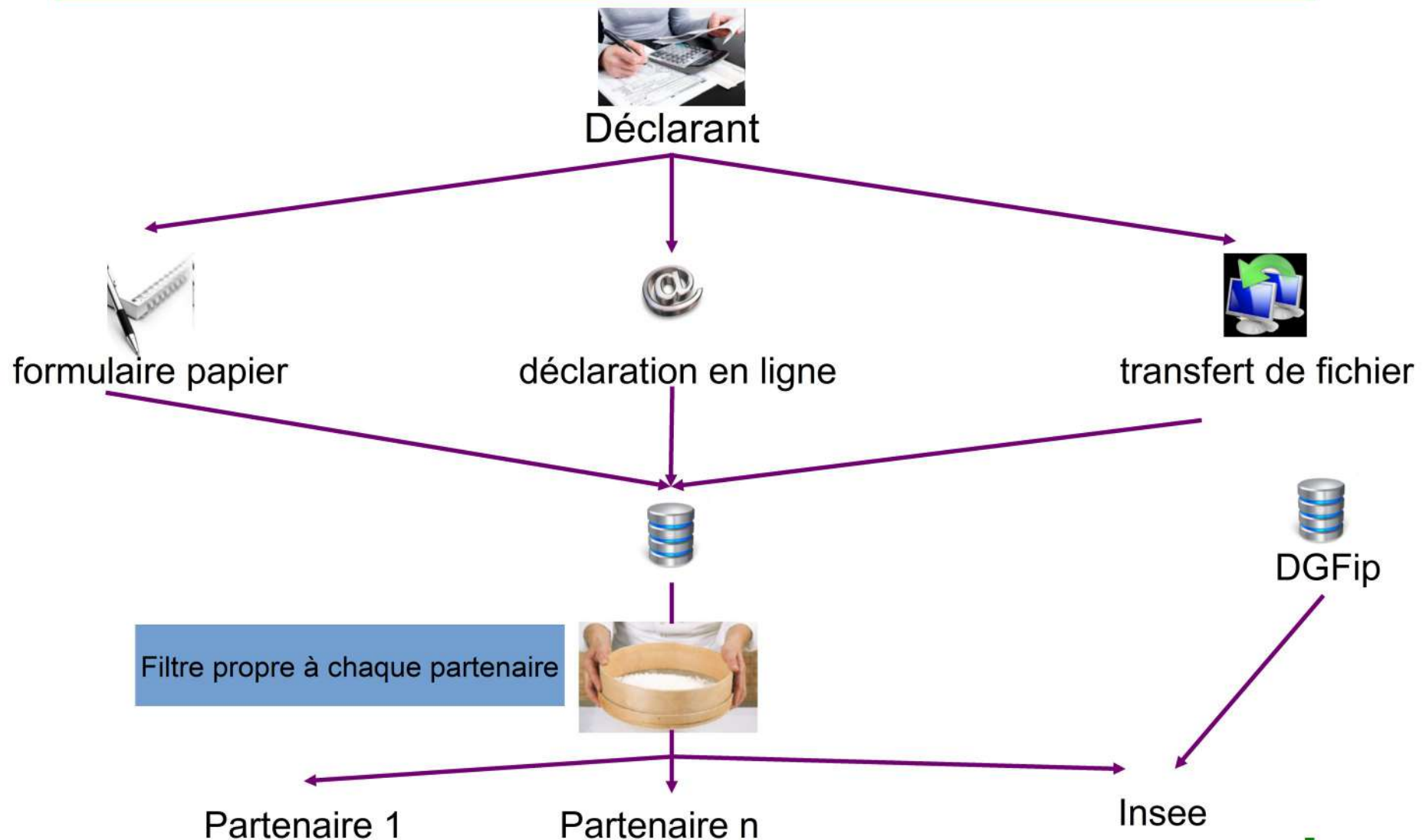
Période 3

Période k :

- identification (nir, nom, prénom...)
- date début ; date fin
- motif début ; motif fin
- contrat de travail
- rémunérations
- profession (PCS déclarée, libellé emploi)

1.3 Du déclarant à l'Insee, la transmission des données

Le circuit des données



Partie 2 : du formulaire administratif aux fichiers de diffusion

◆ Les traitements réalisés par l'Insee

2. Les traitements réalisés par l'Insee

Contrôle exhaustivité

Détection des périodes « particulières »

Codage

- Commune de résidence

- PCS

Mise en cohérence des données déclarées

- nombres d'heures

- montants

- salaire horaire

- condition de travail

Dégrouperments

2. Les traitements réalisés par l'Insee

Contrôle d'exhaustivité

Avant l'ouverture de la campagne

constitution d'un socle d'entreprises pour lesquelles une déclaration est attendue à partir

des fichiers DADS de la validité précédente

des fichiers BRC (Acos) de la validité que l'on va ouvrir

Pendant la campagne

validation de tous les Siret reçus

recherche dans une table de successeurs

confrontation avec le socle

Service d'identification automatique SIRENE

traitement manuel des échecs

2. Les traitements réalisés par l'Insee

Imputations

En fin de campagne

retour du système d'information de connaissance locale de l'appareil productif

=> liste d'entreprises pour lesquelles on aurait dû recevoir une déclaration

Imputation pour les entreprises de la liste

pour lesquelles on a reçu une déclaration en N-1

comptant au moins un salarié dans le SI de connaissance locale de l'appareil productif

avec une base CSG non nulle dans les données trimestrielles

Mode d'imputation

Reprise de tous les salariés

Rémunérations actualisées avec l'inflation

2. Les traitements réalisés par l'Insee

Détection des périodes « particulières »

Pendant la campagne

identification automatique et manuelle des périodes
« particulières »

- Caisses de congés payés

- Comités d'œuvre

- Allocations diverses

2.3 Les traitements réalisés par l'Insee

Codage de la commune de résidence

Pendant la campagne

à l'aide d'un logiciel de codification automatique

à partir

du code postal et du libellé de la commune

du fichier d'apprentissage du recensement

en référence à la dernière nomenclature en vigueur

reprise manuelle en cas d'échec de la codification automatique

en sortie, toujours

un code commune

un indicateur de codage

2. Les traitements réalisés par l'Insee

Codage de la PCS

Pendant la campagne, depuis 2009
à l'aide d'un logiciel de codification automatique

à partir
d'un fichier d'apprentissage
du libellé d'emploi et de la PCS déclarés

en référence à la dernière nomenclature PCS-ESE en vigueur

reprise manuelle en cas d'échec de la codification automatique
sur une partie des libellés, ceux des salariés du panel
codage propagé aux autres salariés

en sortie, toujours
un code PCS
un indicateur de codage

2. Les traitements réalisés par l'Insee

Mise en cohérence des données déclarées

Pendant et à l'issue de la campagne

Objectif : vérifier la cohérence globale de la déclaration au niveau de la période d'emploi

pas de consolidation si le salariés a plusieurs périodes

pas de vérification en évolution

en plusieurs étapes :

nombre d'heures nul en dehors des cas autorisés

anomalies financières

salaires horaires trop élevés ou trop faibles

cohérence durée / condition d'emploi

de plusieurs manières

manuellement pour les cas graves et/ou les grosses déclarations

automatiquement pour le reste

2. Les traitements réalisés par l'Insee

Dégrouper

A l'issue de la campagne

Objectif : corriger le regroupement de déclaration sur l'établissement payeur pour relocaliser l'emploi

à l'aide des informations fournies par le système de connaissance locale de l'appareil productif

sous conditions

- métropole uniquement

- pas de dégroupement infra-communal ou < 5 km

- dégroupement systématique si > 40 km

- en tenant compte du taux de dégroupement si > 5 km et < 40 km

- probabilité plus importante d'être dégroupé si dégroupé en N-1

- probabilité d'affectation à un établissement plutôt qu'à un autre dépend de la distance domicile / travail

PARTIE 3 : Les fichiers de diffusion

- ◆ Les nouveautés liées au « Grand format »
- ◆ Un peu de vocabulaire
- ◆ Les fichiers de diffusion
 - ⇒ généralités
 - ⇒ le fichier entreprises
 - ⇒ le fichier établissements
 - ⇒ le fichier salariés
 - ⇒ le fichier postes
- ◆ Quel fichier pour quel usage ?

3.1 Les fichiers de diffusion

Le Grand format [1]

Élargissement du champ de diffusion à l'ensemble des salariés depuis 2009

intégration des salariés de la fonction publique d'état

intégration des salariés des particuliers employeurs

Des changements pour les salariés de la FPT et de la FPH
traitements réalisés par une autre application

↳ risque de divergence entre 2008 et validités suivantes

De nouvelles variables pour repérer et isoler ces salariés

SOURCE (application qui a traité les données)

ORIGINE (support des données à leur arrivée)

DOMEMPL

3.1 Les fichiers de diffusion

Le Grand format – Intégration de la FPE

Notion d'employeur, propre à la FPE

employeur = l'établissement qui paie

employeur $\neq$ lieu de travail

Une stratégie de contournement, mise en place en 2010

création d'une série de variables « employeur », reprenant les variables lieu de travail et suffixées _EMPL

création de SIRET de travail fictif, si le lieu de travail est inconnu

Exemple : Jardinier/surveillant employé par une mairie et travaillant dans un collège

Domempl_empl : FPT (Mairie) Domempl : FPE (collège)

3.1 Les fichiers de diffusion

Le Grand format – Salariés des particuliers employeurs

Données en provenance de l'application Particuliers Employeurs (PE)

Les données PE proviennent de trois sources :

- Chèque emploi service universel (CESU) :

Déclaration mensuelle, 63 % des employeurs environ

- Prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) :

Déclaration mensuelle, 36 % des employeurs environ

Destinée aux gardes d'enfants subventionnées : un volet pour les gardes d'enfant à domicile (Ged) et un volet pour les assistantes maternelles (AssMat)

- Déclaration nominative simplifiée (DNS) :

Déclaration trimestrielle, version papier, en voie de disparition (moins de 1 % des employeurs)

3.1 Les fichiers de diffusion

Le Grand format – Salariés des particuliers employeurs

Données en provenance de l'application Particuliers Employeurs (PE)

Quatre secteurs :

- 8730A ➡ hébergement social pour personnes âgées
- 8810A ➡ aide à domicile
- 8891A ➡ accueil de jeunes enfants
- 9700Z ➡ activités des ménages en tant qu'employeurs de personnes à domicile

Une catégorie juridique

- 1900 ➡ entrepreneur individuel, (autre) personne physique

3.1 Les fichiers de diffusion

Le Grand format – Salariés des particuliers employeurs

Trois codes PCS :

- 563A ➡ assistantes maternelles, gardiennes d'enfants
- 563B ➡ aides à domicile, aides ménagères
- 563C ➡ employés de maison et personnel de ménage chez des particuliers

Domicile Employeur		Domicile Salarié	
Activités possibles	PCS associées	Activités possibles	PCS associées
8810A	563B	8891A	563A
9700Z	563A 563C		

3.1 Les fichiers de diffusion

Le Grand format – Salariés des particuliers employeurs

Un SIREN particulier

Commence par P

Suivi d'un numéro séquentiel sur 8 positions

Numéro attribué directement par l'application

Stable d'une année sur l'autre

Un SIREN « cessé » ne sera pas réattribué

Un NIC particulier

Numéro séquentiel à l'intérieur d'un SIREN

Attribué par l'application PE

Numéro pérenne d'une année sur l'autre

A partir de la commune de travail pour une activité donnée

↳ Changement de NIC si changement de lieu de travail

Exemple :

Plusieurs employés au domicile du PE ➡ un seul Nic

Un employé à domicile (APET=9700Z) et une nourrice agréée exerçant chez elle (APET = 8891A) ➡ 2 NIC différents, pour le même PE « physique »

Un employé à son domicile principal et un jardinier pour sa résidence secondaire ➡ 2 NIC différents

3.1 Les fichiers de diffusion

Le Grand format – Salariés des particuliers employeurs

Identification du salarié

Repose sur le NIR déclaré par l'employeur

Anonymisation après intégration dans la chaîne DADS

un même individu travaillant à la fois comme salarié d'une école de musique et comme salarié d'un particulier employeur aura le même identifiant anonyme, IDENT_S

↳ analyse de la multiactivité possible

3.1 Les fichiers de diffusion

Le Grand format – Salariés des particuliers employeurs

En amont

des données trimestrielles

↳ le salarié est considéré comme ayant travaillé tout le trimestre

des données plus détaillées agrégées

↳ toutes périodes de rémunération espacées de moins de 90 jours sont agrégées pour constituer une seule période

Présence au 31 décembre

la notion de présence repose plus sur la validité du contrat que sur des dates de rémunération, que souvent l'on ne connaît pas.

Exemple : cas des professeurs à domicile qui n'exercent pas la dernière semaine de décembre à cause des vacances scolaires

Date de fin = 360

Indicateur de présence au 31/12 = 1

3.1 Les fichiers de diffusion

Le Grand format – Salariés des particuliers employeurs

Information sur la commune de travail

commune de travail = commune de résidence de l'employeur, sauf pour les nourrices et assistantes maternelles agréées qui exercent à leur domicile

si commune de travail inconnue, affectation du chef lieu de département

3.1 Les fichiers de diffusion

Le Grand format – Salariés des particuliers employeurs

Les données relatives au salariés des PE figurent
dans le fichier Postes
dans le fichier Salariés

Pour cause de secret, les données issues de PE sont
absentes
dans le fichier Entreprises
dans le fichier Établissements

3.2 Les fichiers de diffusion

Un peu de vocabulaire

Validité : année de référence des données

Salarié : un individu (= un NIR)

Période de travail :

une ou plusieurs

définie par une date de début et une date de fin

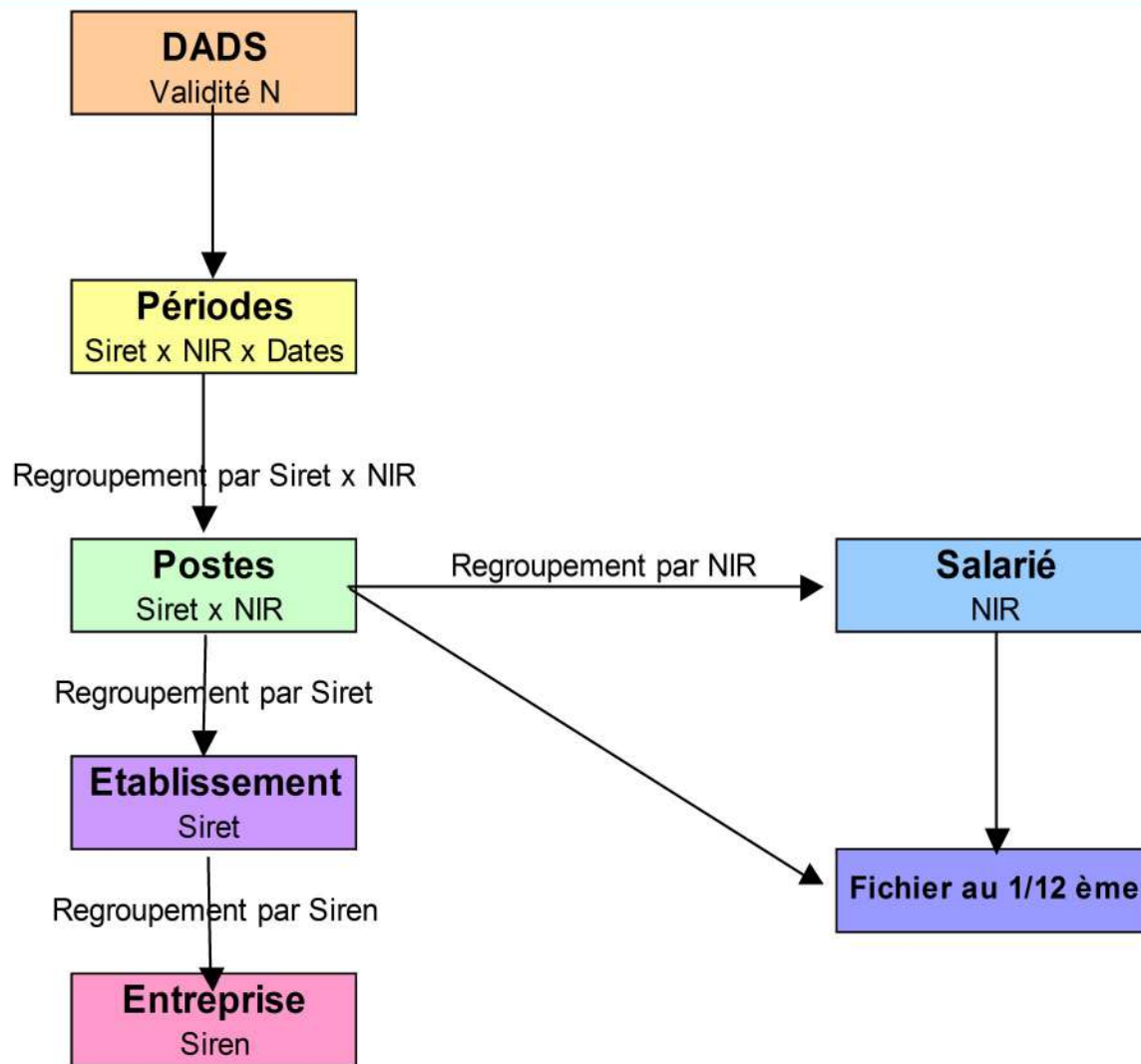
Poste : un salarié dans un établissement (=couple NIR * SIRET)

Exemple : un salarié a travaillé 4 mois dans un établissements et 8 mois dans un autre

⇒ 2 postes différents au cours de l'année.

3.2 Les fichiers de diffusion

Un peu de vocabulaire



3.3 Les fichiers de diffusion

Généralités [1]

Données relatives à la validité N et N-1

une unité présente en N et/ou N-1 figure dans le fichier de la validité N

les variables relatives à la validité N-1 sont suffixées « _1 »

Exemple : PCS (validité N) et PCS_1 (validité N-1)

Plusieurs unités statistiques :

entreprise

établissement

salarié / individu

poste

Principaux types de variables :

Identification (Siren, nic / âge, ident_s)

Localisation (région de travail, de résidence...)

Financières (Salaires brut et net)

Temps de travail (Durée, nombre d'heures rémunérées)

Emploi (PCS, contrat de travail, type d'emploi)

Indicateurs de redressement

3.3 Les fichiers de diffusion

Généralités [2]

Des fichiers en « accès large »

Entreprises et Etablissements

Accès soumis au passage devant le comité du secret

Des fichiers individuels classés haute protection

Postes et Salariés

Accès

nominatif et soumis à autorisation (Insee)

sur le champ de compétences + engagement de confidentialité sur les données physiques (SSM, hors services déconcentrés)

soumis au passage devant le comité du secret

3.3 Les fichiers de diffusion

Le fichier Entreprises

Unité statistique : entreprise

83 variables :

descriptives de l'entreprise :

secteur, taille, localisation, ...

passage en NAF Rev2 à compter de la validité 2008

variables d'effectifs :

nombre de postes / salariés au 01/01, au 31/12, par type, ...

variables de rémunération

total des salaires bruts et nets

3.3 Les fichiers de diffusion

Le fichier Établissements enrichi

Unité statistique : établissement

« Enrichi » depuis 2009, mais validités précédentes recalculées

363 variables :

descripteurs de l'entreprise et de l'établissement

variables d'effectifs consolidées :

nombre de postes au 01/01, au 31/12, par type, par sexe et CS, par contrat de travail, ...

variables de rémunération

masses salariales brute et nette par sexe et CS, déciles de salaire

3.3 Les fichiers de diffusion

Les fichiers Postes et Salariés - Généralités

Fichiers anonymisés

aucune information identifiante : nom, prénom, adresse, ...

Salarié repérable grâce un identifiant anonyme, IDENT_S
identique pour tous les postes d'un même salarié
change d'une année sur l'autre

↳ impossible de chaîner les fichiers d'une validité à l'autre

3.3 Les fichiers de diffusion

Le fichier Postes

Unité statistique : poste, i.e. un salarié dans un établissement

255 variables

informations de niveau établissement de travail

Siret, activité, localisation, effectifs...

informations de niveau salarié

IDENT_S

informations individuelles : âge, sexe, département et mois de naissance, ...

commune de résidence

PCS

type de contrat, durée de rémunération, montant des rémunérations, ...

3.3 Les fichiers de diffusion

Le fichier Salariés

Unité statistique : salarié / poste principal

120 variables

les données du fichier Postes relatives au poste principal
des données de cumul

somme des salaires nets de tous les postes du salarié, yc chômage indemnisé

somme des salaires bruts de tous les postes du salarié, yc chômage indemnisé

somme des nombres d'heures de tous les postes du salarié

montant des indemnités Pôle Emploi perçues par le salarié

3. 4 Les fichiers de diffusion

Quel fichier pour quel usage ?

Approche employeur ou salaire offert

fichier Entreprises

fichier Établissements

fichier Postes

Approche individu ou salaire perçu

fichier Salariés

4. Les variables de base des fichiers de diffusion

- ◆ Poste annexe / non annexe
- ◆ Poste principal / non principal
- ◆ Domaine d'emploi du poste
- ◆ Source du poste
- ◆ Origine du poste
- ◆ Dates de début et de fin de poste / période
- ◆ Décalage de paie
- ◆ Indicateur de présence au 31/12
- ◆ PCS
- ◆ Age

4. Les variables de base des fichiers de diffusion

Poste annexe / non annexe

Objectif : mesurer l'emploi en se limitant aux « vrais postes », i.e. en éliminant les « petits boulots »

Comment ?

mesure de la quantité de travail à partir de 3 notions :
rémunération, nombre d'heures et durée d'emploi
comparaison à un seuil

*Exemple : si durée < 30 jrs et nombre d'heures par jour < 1,5 et nombre d'heures < 120 et rémunération nette < 3 * Smic mensuel => poste annexe*

La variable **FILT** (FILT_1)

FILT = . ➡ poste non présent en N

FILT = 1 ➡ poste non annexe

FILT = 2 ➡ poste annexe

FILT = 3 ➡ chômage indemnisé (depuis 2003)

4. Les variables de base des fichiers de diffusion

Les postes « Pôle Emploi »

Repérables avec FILT = 3

Conservés uniquement si on a un « vrai » poste en N ou N-1

↳ ce n'est pas un recensement des indemnités chômage

Reliés à un Siret de Pôle Emploi

4. Les variables de base des fichiers de diffusion

Poste principal

Objectif : déterminer le poste le plus important pour un salarié, pour pouvoir passer d'une analyse employeur à une analyse individuelle

Comment ?

poste principal = poste non annexe présentant le plus fort salaire net

Si pas de poste non annexe, fabrication d'un « pseudo » poste principal, ne correspondant pas à un « vrai » poste

La variable **PPS**

PPS = 1 ➡ poste principal

PPS = 0 ➡ poste non principal

4. Les variables de base des fichiers de diffusion

Domaine d'emploi du poste [1]

Objectif : repérer et sélectionner des populations présentant des caractéristiques particulières

Variable **DOMEMPL**

déclinée au lieu de travail (DOMEMPL) et pour l'employeur (DOMEMPL_EMPL)

redéfinie en 2009 avec le passage au Grand format, pour prendre en compte les salariés nouvellement intégrés

4. Les variables de base des fichiers de diffusion

Domaine d'emploi du poste [2]

DOMEMPL_EMPL	Intitulé
	Entreprises sans catégorie juridique
1	Fonction Publique d'Etat
2	Fonction Publique Territoriale
3	Fonction Publique Hospitalière
4	Autres organismes publics administratifs
5	Personnes morales de droit public soumises au droit commercial
6	Entreprises individuelles
7	Particuliers Employeurs
8	Organismes privés spécialisés et groupements de droit privé
9	Autres sociétés privées

4. Les variables de base des fichiers de diffusion

Source du poste

Objectif : repérer l'application d'origine du poste et les éventuels traitements subis.

SOURCE	Intitulé
DADS	Poste issu de l'application DADS
SIASP	Poste issu de l'application SIASP
PE	Poste issu de l'application PE
DADS-DEGR	Poste issu de dégroupement de postes venant de l'application DADS
DADS-IMP	Poste issu de l'imputation d'employeurs du secteur privé
SIASP-DEGR	Poste issu de dégroupement de postes venant de l'application SIASP

4. Les variables de base des fichiers de diffusion

Origine du poste

Objectif : repérer le format de la déclaration dont est issu le poste

Variable **ORIGINE**

ORIGINE = CNAV

ORIGINE = DGI

ORIGINE = STATIS

ORIGINE = DEFENSE

ORIGINE = CESU

ORIGINE = DNS

ORIGINE = PAJE

ORIGINE = SU

ORIGINE =

➡ DADS reçue par le canal TDS

~~➡ DADS reçue par le canal DGFIP~~

➡ fichier de paie des agents de l'Etat

~~➡ fichier de paie des militaires~~

➡ salariés des PE, dispositif CESU

➡ salariés des PE, dispositif DNS

➡ salariés des PE, dispositif PAJE

➡ saisie unique

➡ entreprises imputées

4. Les variables de base des fichiers de diffusion

Les dates dans les fichiers DADS

Un mois = 30 jours

Une année = 360 jours

Les dates sont notées en jour calendaires

DATE = 30 ➡ 30 janvier

DATE = 60 ➡ 30 février 😊

DATE = 360 ➡ 31 décembre

4. Les variables de base des fichiers de diffusion

Dates de début et de fin de poste / période

Un poste = agrégation de plusieurs périodes

4 variables de date dans les fichiers :

DATDEB

- ➡ date de début de la première période constituant le poste
- ➡ date de début du poste

DATFIN

- ➡ date de fin de la dernière période constituant le poste
- ➡ date de fin du poste

DATDEB2

- ➡ date de début de la deuxième période constituant le poste

DATFIN1

- ➡ date de fin de la première période constituant le poste

4. Les variables de base des fichiers de diffusion

Décalage de paie [1]

Décalage de paie : le mois **m** est payé en **m+1**

↪ une année de rémunération commence en décembre $N - 1$ et se termine en novembre N

↪ un poste d'un an en décalage de paie aura

une date de début négative = -30

une date de fin positive = 330

une durée = 360

Deux variables

IND_DECAL

poste relevant d'une déclaration « globalement » en décalage de paie

DECAL_PAIE_DECL

poste déclaré en décalage de paie

4. Les variables de base des fichiers de diffusion

Décalage de paie [2]

IND_DECAL	Libellé
N	Sans décalage
D	En décalage de paie

DECAL_PAIE_DECL	Intitulé
01	Sans décalage de paie
02	Adoption en cours d'exercice
03	Constant
04	Suppression en cours d'exercice

4. Les variables de base des fichiers de diffusion

Indicateur de présence au 31/12

Objectif : réaliser des comptages d'emplois au 31 décembre en tenant compte du décalage de paie

Variable **IND_3112**

IND_3112 = 0 ➡ poste absent au 31/12

IND_3112 = 1 ➡ poste présent au 31/12

IND_3112 = 2 ➡ poste présent la dernière semaine de décembre mais absent le 31/12

4. Les variables de base des fichiers de diffusion La PCS [1]

Objectif : coder la profession de tous les salariés

Qu'est ce que la profession ?

métier exercé par le salarié à son poste de travail ...

libellé d'emploi, tâches effectuées

... et situation sociale liée à l'emploi

position hiérarchique, nature de l'employeur (public, privé)

Synthèse de tous ces éléments dans le code **PCS**

4. Les variables de base des fichiers de diffusion

La PCS [2]

Nomenclature : PCS-ES

résultat de l'agrégation de la PCS-ESE et de la PCS

PCS-ESE = version de la PCS plus détaillée à l'usage des entreprises.

Exemple : la PCS 623C (soudeurs qualifiés sur métaux) est divisée en deux PCS-ESE, 623D (opérateurs qualifiés sur machine de soudage) et 623E (soudeurs manuels)

3 premiers caractères communs aux deux nomenclatures

Codes PCS utilisés pour les postes des fonctions publiques

Exemple : la PCS 531A (agent de la police d'état) est absente de la PCS-ESE.

4. Les variables de base des fichiers de diffusion

La PCS [3]

PCS codée depuis la validité 2009

jusqu'à la validité 2008, seulement la PCS déclarée

obligatoire pour les établissements de + 20 salariés (85 % remplissage)
non redressée

contient des codes NET / NEH

CS codée pour tous les postes

à partir de 2009

PCS codée pour tous les postes

rupture de série importante, yc sur la CS

4. Les variables de base des fichiers de diffusion La PCS [4]

Rupture au niveau du groupe socio-professionnel (1^{er} chiffre)

Modification de la structure :

- plus d'employés (CS 5)

- plus de cadres

- moins de professions intermédiaires (CS 4)

Phénomènes qui expliquent ces divergences :

- Amélioration de la qualité du codage, grâce à l'information des nouvelles variables annexes.

- Choix faits lors de la constitution du fichier de règle en accord avec la nomenclature.

4. Les variables de base des fichiers de diffusion La PCS [5]

Solution mise en place dans les fichiers de la validité 2009 : « PCS 2008 recalculée »

- avec les mêmes règles SICORE que la PCS 2009

- avec le même modèle de tirage aléatoire que la PCS 2009

- sans travail gestionnaire

Objectif : rendre possible des analyses en évolution entre 2008 et 2009

- Éviter les analyses à un niveau fin

- Privilégier les analyses au niveau 1 ou 2

4. Les variables de base des fichiers de diffusion

La PCS [6]

Variable indiquant le mode de codage de la PCS, **IND_PCS**

Premier caractère : indication de la PCS retenue	
• PCS renseignée	R
• PCS issue de Sicore	S
• Cas où la PCS renseignée et la PCS Sicore sont identiques	E
• PCS obtenue par tirage aléatoire	A
• Codage manuel (gestionnaire)	G
• Poste Pôle emploi	C
Second caractère : mode de codage de la PCS	
• Codage interne à l'application	I
• Codage manuel par gestionnaire	M
• Validation par précodage	P
• Codage par défaut (non traité par le gestionnaire)	D

4. Les variables de base des fichiers de diffusion

La PCS - Synthèse

Codage de la PCS

83 % en automatique, via Sicore

8 % manuellement

9 % aléatoirement

Une rupture importante en 2009 ...

... mais une information de qualité et plus riche pour les validités suivantes.

4. Les variables de base des fichiers de diffusion L'âge

Variable **AGE**

âge à la validité N pour les salariés présents en N

Exemple : salarié né en 1970, présent en 2010 $\Rightarrow$ AGE = 40

âge à la validité N-1 pour les salariés présents en N-1 et
absents en N

Exemple : salarié né en 1970, absent en 2010 $\Rightarrow$ AGE = 39

5. Les pièges à éviter

Comment restreindre les fichiers aux données d'une seule validité ?

Comment concaténer des fichiers régionaux ?

! Lire les notes de mise à disposition

5. Les pièges à éviter

Restriction des fichiers à une seule validité

	Validité N	Validité N - 1
ENTREPRISES	NB_SAL ≠ .	NB_SAL_1 ≠ .
ETABLISSEMENTS	NB_SAL ≠ .	NB_SAL_1 ≠ .
POSTES	FILT ≠ . NB_PER ≠ .	FILT_1 ≠ . NB_PER_1 ≠ .
SALARIES	FILT ≠ .	FILT_1 ≠ .

5. Les pièges à éviter

Agrégation de plusieurs fichiers

Un fichier = les postes (ou salariés) qui travaillent ou résident dans la région R

Risque de doublons en cas d'agrégation simple si un poste (un salarié) travaille dans une des régions et réside dans l'autre => il figure dans les deux fichiers !

La solution : un filtre sur la région de travail ou de résidence avant l'agrégation

5. Les pièges à éviter : travailler sans les notes de mad

Paragraphe « particularités et nouveautés » :

Diffusion en nouvelles régions : REGR et REGT nouveaux codes +
REGR_OLD et REGT_OLD anciens codes

Modalités contrat de travail qui évoluent depuis 2012

Changement de définition du 12e

Introduction des CPSO en 2013 :

→ fiscalisation de la part patronale des cotisations aux régimes
complémentaires obligatoires pour frais de soins de santé

2 salaires 2012 (s_net_1 et s_net_1_old) : fichier 2013

+ Heures redressées en 2013 : fichier 2014

Amélioration de l'outil de codage de la PCS en 2015 :

meilleur repérage des cadres

6. Les concepts utilisés dans les fichiers de diffusion

◆ Les concepts d'emploi

- ↳ caractéristique du poste
- ↳ nombre de postes

◆ Les concepts de volume de travail

- ↳ nombre d'heures, durée
- ↳ année travail, équivalent temps plein

◆ Les concepts de salaires

- ↳ salaires bruts et nets théoriques
- ↳ éléments de salaires utilisés pour le calcul

6.1 Les concepts d'emploi

Quelques variables descriptives de l'emploi

Des variables dont on a déjà parlé

- le domaine d'emploi (DOMEMPL)

- la profession (PCS)

D'autres descripteurs de l'emploi :

- le type d'emploi (TYP_EMPLOI)

- le contrat de travail (CONTRAT_TRAVAIL)

- la condition d'emploi (CPFD)

6.1 Les concepts d'emploi

Quelques variables descriptives de l'emploi

Variable TYP_EMPLOI

O	⇒ emploi ordinaire
A	⇒ apprenti
E	⇒ emploi aidé
S	⇒ stagiaire
I	⇒ chômage indemnisé (depuis 2003)

Codé à partir du contrat de travail et du libellé d'emploi

6.1 Les concepts d'emploi

Quelques variables descriptives de l'emploi

Variable **CONTRAT_TRAVAIL** (modalités depuis validité 2013)

Code	Libellé
01	contrat à durée indéterminée
02	contrat à durée déterminée
03	contrat de travail temporaire (mission)
04	contrat d'apprentissage entreprises artisanales ou de 10 salariés au plus
05	contrat d'apprentissage entreprises non artisanales de plus de 10 salariés
20	élus
27	contrat de travail à durée déterminée à objet défini
28	contrat à durée déterminée pour les seniors
29	Convention de stage
90	sans contrat de travail
92	assistant(e) maternel(le) et familial(e)
93	contrat aidé
95	travail occasionnel (saisonnier, occasionnel)
96	travail à l'acte (vacataire, intermittent, travailleur à domicile)

Contrat de travail = 04 ou 05 —————▶ typ_emploi='A'

Contrat de travail = 29 —————▶ typ_emploi='S'

Contrat de travail= 93 —————▶ typ_emploi='E'

6.1 Les concepts d'emploi

Quelques variables descriptives de l'emploi

Variable **CPFD**

C	⇒ Temps complet
P	⇒ Temps partiel
F	⇒ Faible temps partiel
D	⇒ Travail à domicile
K	⇒ Mixte, dominante temps complet
Y	⇒ Mixte, dominante temps non complet
S	⇒ Chômage indemnisé (depuis 2003)

Les modalités K et Y ne concernent que les postes ne contenant que des périodes annexes.

Déclaratif, redressé en fonction du nombre d'heures journalier

6.1 Les concepts d'emploi

Définitions et modes de calcul

Que peut-on calculer ?

nombre de personnes salariées ou de postes salariés dans l'année

nombre de postes salariés au 31/12, au 01/01...

nombre moyen de postes salariés (pondération par la durée)

volume de travail

Les questions à se poser

ensemble des postes ou seulement les postes correspondant à des « vrais emplois », i.e. les postes non annexes (variable Filt) ?

les effectifs Insee sont calculés sur des postes non annexes

ensemble des emplois ou seulement les emplois ordinaires ?

les effectifs Insee sont souvent restreints aux emplois ordinaires, donc hors stagiaires, apprentis, ...

Inclusion depuis l'IP sur la validité 2012 des emplois aidés

6.1 Les concepts d'emploi

Effectifs rémunérés dans l'année

Comptages des fichiers ENTREPRISES et ETABLISSEMENTS

tous les postes ➡ NB_SAL

tous les postes, par type d'emploi ➡ NB_TYP_EMPLOI_x (x = O, A, E, S, ...)

uniquement les postes non annexes ➡ NB_POSTES_N

6.1 Les concepts d'emploi

Effectifs rémunérés en fin d'année

Comptages des fichiers ENTREPRISES et ETABLISSEMENTS

effectifs déclarés ➔ EFF_DECL, EFF_DECL_ET

Effectifs calculés (postes non annexes) ➔ EFF_3112,
EFF_3112_ET

postes non annexes, par type de contrat de travail, CS, ... ➔
NBPNA3112_CDI, NBPNA3112_CS_xx, ...

Avec le fichier POSTES ou SALARIES

utiliser la variable IND_3112

6.1 Les concepts d'emploi

Effectif moyen

Comptages des fichiers ENTREPRISES et ETABLISSEMENTS
postes non annexes ➡ EFF_MOY, EFF_MOY_ET

Calculé comme le quotient de la somme des durées des postes non annexes par la durée d'exercice de l'entreprise (établissement)

Durée d'exercice = date max rencontrée – date min rencontrée

Exemple: Établissement de 2 salariés

Salarié 1 : du 01/01 au 31/12 (duree=360)

Salarié 2 : de 01/02 au 30/04 (duree=90)

$\text{EFF_MOY_ET} = (360 + 90) / 360 = 1,25$

6.2 Les concepts d'emploi

Volume de travail

Comment calculer un volume de travail ?

à partir de la durée de rémunération (DUREE)

à partir du volume de travail en termes de jours ramenés à l'année

année-travail (AT) = DUREE / 360



ne tient pas compte de la condition d'emploi

à partir du volume d'heure salariées (NBHEUR , NBHEUR_TOT)

= nombre d'heures rémunérées, yc congés et absences rémunérées



nul pour certaines professions (travailleurs à domicile, VRP, ...)

redressé dans 12 % des cas (non déclarées, incohérentes avec la durée ou le salaire...)

en équivalent temps plein (ETP , EQTP)

mesuré de manière statistique par rapport à une référence horaire théorique



ETP non calculé pour l'intérim

6.2 Les concepts de salaire

Approche « salaire offert » - Salaire par ETP [2]

ETP = $\min [(nb \text{ heures du poste} / nb \text{ heure réf}), 1]$

Strate : par entreprise

EQTP

= 1 si salarié à temps plein tout l'année

= $DUREE / 360$ si salarié à temps plein une partie de l'année

= $Nb \text{ d'heures} / nb \text{ d'heures médian de la strate}$ sinon

Strate : CS sur 1 position x secteur d'activité en A88

Les concepts d'emploi

Synthèse

Concepts présents avant et après 2002

effectifs au 01/01

effectifs au 31/12

effectifs déclarés

Concepts présents après 2002 seulement

ETP

effectifs moyens

structures par poste dans le fichier ETABLISSEMENTS

(+ détaillées à partir de 2009)

Les concepts d'emploi

Limites

Étude de l'intérim difficile

intérimaires déclarés par l'agence d'intérim

intérimaires repérés par

- le type de contrat (=03)

- la convention collective (=2378)

- le secteur d'activité (=7820Z)

pas/peu de lieu de travail

peu de fractionnement par mission, une période pour toute l'année

pas de condition d'emploi particulière

pas de calcul d'ETP

6.3 Les concepts de salaire

- ◆ variables de salaire disponibles
- ◆ les concepts de salaire
- ◆ limites

6.3 Les concepts de salaire

Les variables disponibles

Dans les fichiers POSTES et SALARIES

- le salaire brut (S_BRUT)

- le salaire net (S_NET)

Dans le fichier SALARIES

- le total des indemnité Pôle Emploi (ALCHO)

- le total des rémunérations brutes, yc indemnités (S_BRUT_TOT)

- le total des rémunérations nettes, yc indemnités (S_NET_TOT)

6.3 Les concepts de salaire

Salaire brut

Le salaire brut (S_BRUT) : Total des rémunérations en espèces ou nature

- **Inclus**

- Salaire de base, primes, heures supplémentaires
- Avantages (ex : repas pour les personnes travaillant dans la restauration, etc.)
- Indemnités de rupture de contrat
- Épargne salariale
- Sommes versées par tiers
- Actions et stock-options
- Indemnités de congés payés

- **Exclus**

- Remboursement des frais professionnels
- Revenus de remplacement à la charge de l'employeur (indemnités journalières maladie)
- Frais de formation professionnelle à la charge de l'employeur

Détail : <http://www.comptanat.fr/sec2010/sec2010c4.pdf>

6.3 Les concepts de salaire

Salaire brut

Le salaire brut (S_{brut}) est calculé à partir :

1) de la « base CSG » : Ensemble des rémunérations soumis aux contributions (CSG, CRDS) :

CSG = Contribution Sociale Généralisée 7,5 %

CRDS = Contribution au Remboursement de la Dette Sociale 0,5 %

Elles servent au financement de la protection sociale.

2) de la « rémunération brute dé plafonnée » :
Ensemble des rémunérations soumises aux cotisations
(Maladie, chômage, retraite...)

Épargne salariale : Soumis à contributions mais pas à cotisations

6.3 Les concepts de salaire

Salaire net

Salaire net (S_{net}) :

Le salaire brut moins les contributions sociales (CSG et CRDS) et les cotisations sociales à la charge du salarié.

Calculé à partir de la variable net fiscal :

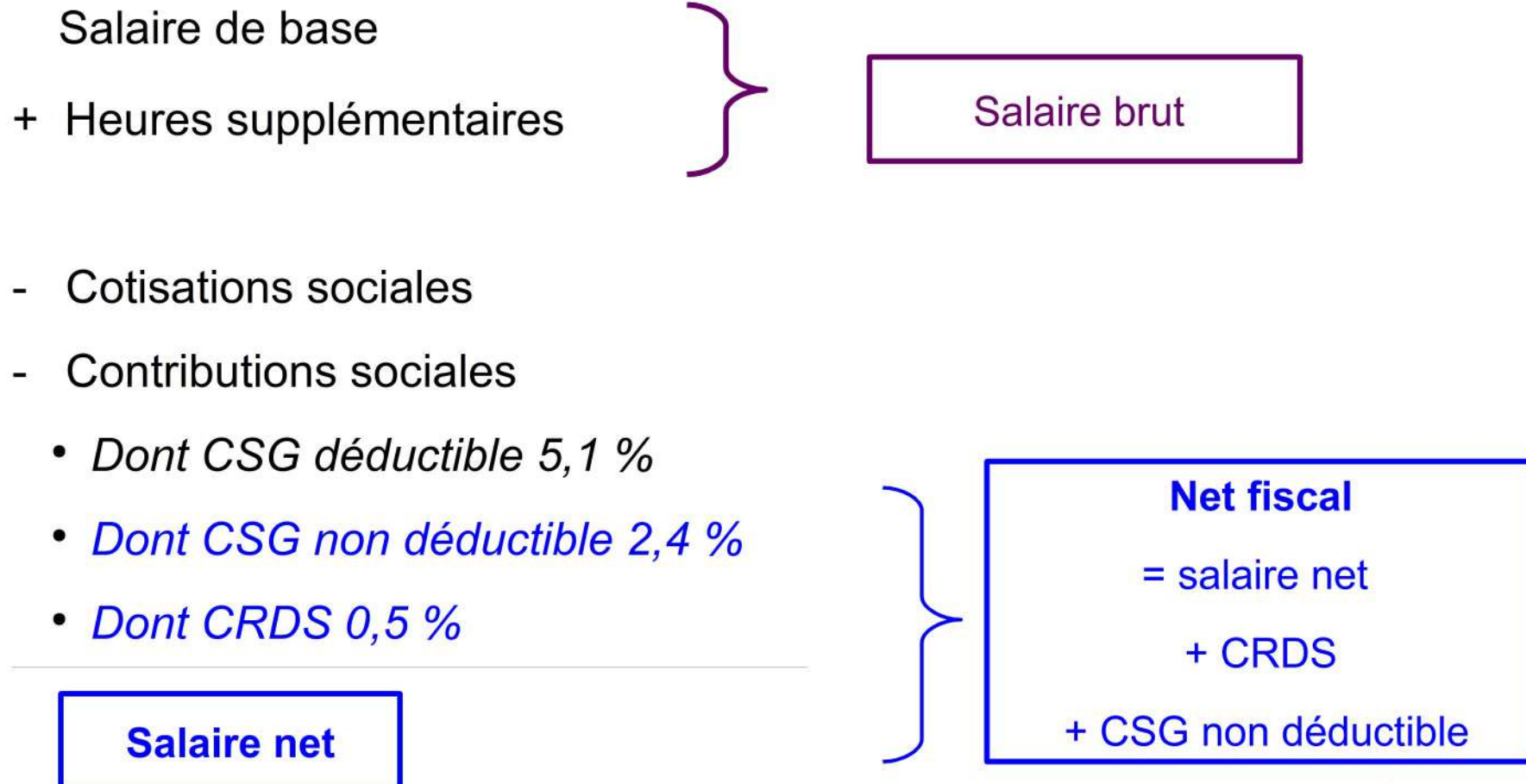
Le salaire net fiscal correspond au total des rémunérations soumises à l'impôt sur le revenu des personnes physiques.

C'est l'ensemble des rémunérations versées en espèces et des avantages en nature, auxquels ont été retirées entre autres :

- les cotisations sociales,
- la CSG déductible.

6.3 Le nouveau décor : les concepts de salaire

Les différents éléments du salaire (1)



6.3 Les concepts de salaire

Variables disponibles

Origine des écarts entre **S_BRUT** et **S_NET**

cotisations sociales obligatoires

CSG déductible

Certaines rémunérations sont soumises à contribution et non soumises à l'impôt (Ex : l'abondement)

6.3 Les concepts de salaire

Variables disponibles

Indemnités versées par Pôle Emploi, variable **ALCHO**

= montant total de l'indemnisation chômage du salarié

issue des postes reliés à un Siret Pôle Emploi (FILT = 3)

incluses dans la rémunération totale du fichier salariés

6.3 Les concepts de salaire

Variables disponibles

Cumul rémunérations et indemnités,
variables **S_BRUT_TOT** et **S_NET_TOT**

= cumul, brut ou net, de tous les postes du salariés, y compris
postes Pôle Emploi

variables de niveau poste principal, uniquement présentes dans le
fichier SALARIES

6.3 Les concepts de salaire

Deux approches complémentaires

Le salaire offert

approche employeur

↳ fichier POSTES

Le salaire perçu / revenu salarial

approche salariés

↳ fichier SALARIES

6.3 Les concepts de salaire

Approche « salaire offert »

Deux solutions pour aborder la notion de salaire offert

① le salaire horaire

② le salaire annualisé

sur la base de la durée ➡ salaire annuel par année-travail

sur la base d'une référence d'heures ➡ salaire annuel par équivalent temps plein (ETP ou EQTP)

6.3 Les concepts de salaire

Approche « salaire offert » - Salaire horaire [1]

Salaire horaire = quotient du salaire par le nombre d'heures
S_BRUT / NBHEUR ou **S_NET / NBHEUR**

Avantages

- répond à la notion de salaire unitaire
- simple à calculer
- indépendant de la durée de travail
- calculable pour les temps complets et non complets (contrairement au salaire journalier)
- évite d'avoir recours à une référence horaire (ETP)

Inconvénients

- Non calculable pour certains salariés (VRP, travailleurs à domicile, etc.)
- Peu de sens pour certains salariés (cadres, artistes, payés au forfait, ...)
- Risque de sous-estimation liés aux congés maladie, maternité, ...

6.3 Les concepts de salaire

Approche « salaire offert » - Salaire horaire [2]

Méthode pour calculer un salaire horaire moyen

① Somme des rémunérations / Somme des nombres d'heures

Cela revient également à calculer :

Moyenne des salaires horaires individuels pondérée par le nombre d'heures

6.3 Les concepts de salaire

Approche « salaire offert » - Salaire par AT [1]

Salaire annuel par année travail

= salaire qui aurait été versé au salarié s'il avait travaillé toute l'année

= salaire compté au prorata de la durée d'emploi exprimé en année-travail

= quotient du salaire versé, brut ou net par la durée en jours, multiplié par 360

$$S_BRUT / DUREE * 360$$

$$S_NET / DUREE * 360$$

Avantages

approche unitaire

permet les comparaisons temporelles

Inconvénients

calculable uniquement pour les temps complets

6.3 Les concepts de salaire

Approche « salaire offert » - Salaire par AT [2]

Méthode pour calculer un salaire par AT moyen

Somme des rémunérations / Somme des AT

(Moyenne des salaires annualisés pondérée par les AT)

Attention à la pondération !!

Exemple :

Roméo travaille 6 mois et touche 7 500 € ➡ salaire annuel = 15 000 €

Juliette travaille 12 mois et touche 18 500 € ➡ salaire annuel = 18 500 €

➡ salaire annuel moyen (non pondéré) = $(15\,000 + 18\,500) / 2 = 16\,750$ €

➡ salaire annuel moyen par AT = $[(15\,000 * 6/12) + 18\,500] / [6/12 + 1]$
= $26\,000 / 1,5$
= **17 333 €**

6.3 Les concepts de salaire

Approche « salaire offert » - Salaire par ETP [1]

Salaire annuel par équivalent temps plein (ETP)

= salaire qui aurait été versé au salarié s'il avait travaillé toute l'année durant le nombre d'heures de référence de la strate à laquelle il appartient.

$$\text{ETP} = \text{Nombre d'heures} / \text{nombre d'heures de référence (borné à 1)}$$

Avantages

- approche unitaire

- approche de la dimension « volume de travail »

- lien entre salaire et volume de travail

- calculable pour les temps complets et temps non complets

Inconvénients

- surestimation dans certains cas, sous-estimation dans d'autres
- non calculables si le nombre d'heures est nul

6.3 Les concepts de salaire

Approche « salaire offert » - Salaire par ETP [3]

Méthode pour calculer un salaire par ETP moyen

$$\text{Somme des rémunérations} / \text{Somme des ETP-EQTP}$$

(Moyenne des salaires par ETP pondérée par les ETP-EQTP)

6.3 Les concepts de salaire

Approche « salaire perçu » [1]

Salaire perçu = revenu salarial d'un individu, tous employeurs
cumul de tous les salaires, sans distinction d'origine
cumul d'informations relatives à plusieurs postes, yc indemnités
chômage

Avantages

mesure une masse salariale par tête

Inconvénients

ne correspond pas à un revenu
limité par le champ
à partir du fichier salariés

6.3 Les concepts de salaire

Approche « salaire perçu » [2]

Salaire perçu moyen

= sommes des salaires perçus / nombre de salariés

Attention, pas besoin de pondération

Exemple :

Roméo perçoit 7 500 € pour 6 mois travaillés

Juliette perçoit 18 500 € pour 12 mois travaillés

$$\Rightarrow \text{salaire moyen perçu} = (7\,500 + 18\,500) / 2 = \mathbf{13\,750\,€}$$

$$\begin{aligned}\Rightarrow \text{salaire annuel moyen par AT} &= [(15\,000 * 6/12) + 18\,500] / [6/12 + 1] \\ &= 26\,000 / 1,5 \\ &= \mathbf{17\,333\,€}\end{aligned}$$

7. Règles de diffusion et documentation

- ◆ Accès aux fichiers
- ◆ Diffusion et règles du secret statistique
- ◆ Documentation
- ◆ Données de cadrage

7.1 Accès aux fichiers

Accès individuel et nominatif, après accord du comité du secret, via le CASD

Accès aux fichiers POSTES régionaux censurés

des données relatives aux entreprises fournissant au moins une déclaration dans le cadre du bilatéral DGFIP

des données relatives aux militaires

7.2 Diffusion et règles du secret statistique

Transmission à l'extérieur de données agrégées uniquement sous réserve
de l'accord de l'Insee
de fiabilité statistique
du respect du secret statistique

Secret statistique

Au lieu de résidence

aucune case < 5 salariés

aucun salarié représentant plus de 80 % de la masse salariale de la case

Au lieu de travail

2 critères précédents

aucune case < 3 établissements

aucun établissement ou entreprise représentant plus de 85 % de la grandeur étudiée dans la case

7.4 Données de cadrage

Un « Insee Première » annuel donnant l'évolution annuel des salaires des salariés du privé

Insee Première



N° 1669

Octobre 2017

Salaires dans le secteur privé

En 2015, le salaire net moyen augmente de 1,1 % en euros constants

En 2015, le salaire mensuel en équivalent temps plein (EQTP) d'une personne travaillant dans le secteur privé atteint, en moyenne, 2 250 euros nets. Il augmente de 1,1 % en euros constants (après + 0,5 % en 2014), dans un contexte de croissance économique modérée et d'inflation quasi nulle. Il croît pour chaque catégorie socioprofessionnelle, de façon plus marquée pour les cadres (+ 1,2 %) et les ouvriers (+ 1,1 %).

7.4 Données de cadrage [2]

Un « Insee Résultats » :

<https://www.insee.fr/fr/statistiques?debut=0&theme=24&collection=118&idfacette=5>

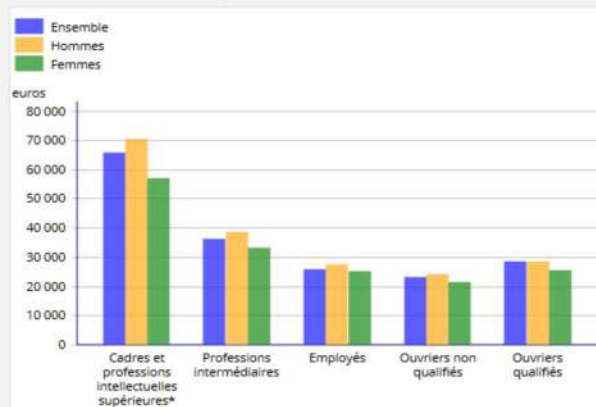
Une rémunération très dépendante de la qualification, de l'âge et du sexe du salarié

En 2014, dans le secteur privé (y compris les **entreprises publiques**), le salaire brut en équivalent temps plein (EQTP) des femmes est inférieur de 18 % à celui des hommes (31 436 euros contre 38 324 euros, par an en moyenne). Cet écart de salaire est stable entre 2013 et 2014. Il s'explique en partie par des différences de catégorie socioprofessionnelle (**figure 1**) : par exemple, plus de 18 % des postes occupés par des hommes sont des postes de cadres ou de chefs d'entreprises alors que cette proportion est de 13 % pour les femmes. De plus, seuls 18 % des postes occupés par des hommes sont des postes d'employés contre près de 54 % des postes occupés par des femmes.

Le salaire varie également en fonction de l'âge du salarié : tous secteurs d'activité confondus, en 2014, un salarié de plus de 50 ans du secteur privé perçoit un salaire brut annuel moyen en EQTP de 42 073 euros, contre 22 827 euros pour un salarié de 25 ans ou moins.

GRAPHIQUE TABLEAU

– Figure 1 : salaire brut annuel moyen par sexe et catégorie socioprofessionnelle simplifiée en 2014



* Y compris chefs d'entreprises salariés.

Champ : France hors Mayotte, salariés du secteur privé ou d'une entreprise publique, hors agriculture, y compris bénéficiaires de contrats aidés. Sont exclus les apprentis, les stagiaires, les salariés agricoles et les salariés des particuliers employeurs.

Source : DADS 2014.

7.4 Données de cadrage [3]

Alisse, une base de données permettant de construire ses propres tableaux de cadrage de niveau entreprise ou établissement

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/series/105404315>